

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 141 (2020)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Que faire en cas d'apparition du frelon asiatique?  
**Autor:** Lerch, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068287>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Perspective

Actuellement, la commission d'élevage, les associations d'élevage, apisuisse (centre de compétence pour l'élevage et comité) ainsi que d'autres acteurs sont très concernés par les nombreuses questions encore ouvertes en matière d'élevage. A moyen terme, il est très important de mettre à disposition de l'élevage d'abeilles les outils et les moyens nécessaires pour démontrer que dans ce domaine les progrès réalisés sont comparables à ceux d'autres espèces soutenues par l'OFAG.

Les organisations de race ont besoin d'un soutien professionnel en matière de planification et d'évaluation d'élevage; mais la recherche axée sur la pratique concernant le varroa revêt également une grande importance.

Le rapport d'activité complet Élevage, y compris toutes les valeurs d'élevage, est disponible sur [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch) > Thèmes > Elevage > Elevage apisuisse



Photo © apiservice

Station de fécondation Carnica Bauwald

---

## Que faire en cas d'apparition du frelon asiatique ?

**Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA), [robert.lerch@apiservice.ch](mailto:robert.lerch@apiservice.ch)**

Le frelon asiatique ne s'est pas encore installé en Suisse. Mais ce n'est qu'une question de temps avant qu'il n'apparaisse aussi chez nous. Les apiculteurs peuvent d'ores et déjà préparer leurs abeilles à cette menace supplémentaire de la meilleure façon possible en veillant à avoir des colonies fortes et en bonne santé. Lorsque le ravageur s'est installé, les trous de vol protégés par une grille augmentent considérablement les chances de survie de la colonie. Le SSA tient à disposition des apiculteurs une instruction simple à ce sujet.

Le premier frelon asiatique a été découvert et identifié en Suisse le 25 avril 2017 à Frégiécourt (JU). Depuis lors, un projet de surveillance, lancé sur mandat de l'OFEV, est en cours afin de surveiller les éventuelles occurrences de cette espèce en Suisse. Cette étude est menée par le CABI, un centre de recherche basé à Delémont. Après un an (2018) sans autre découverte confirmée, un petit nid a été identifié à Mont-sur-Rolle (VD) peu avant Noël 2019. Suite



*Lieux où l'on a découvert le frelon asiatique en Suisse*

à cette deuxième découverte, il est dans l'intérêt des apiculteurs que d'autres cas suspects continuent d'être signalés rapidement. Le groupe de travail « Invasive Neobiota » (anciennement AGIN ; aujourd'hui Cercle exotique) a élaboré, en collaboration avec l'OFEV et le SSA, une recommandation d'action à l'intention des cantons sur la manière de procéder en cas de présence confirmée du ravageur. L'objectif est de trouver et d'éliminer rapidement et professionnellement les nids.

A ce jour, le frelon asiatique s'est installé dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Après les premières découvertes en Suisse, nous devons nous attendre à le rencontrer bientôt dans nos régions. Il est donc important que vous signaliez des insectes suspects au SSA le plus rapidement possible. L'aide-mémoire 2.7. du SSA « Le frelon asiatique *Vespa velutina* » fournit une aide à l'identification du frelon asiatique et aux caractéristiques distinctives d'avec le frelon indigène. Dans le cas d'une identification positive du frelon asiatique, l'expert en néobiota du canton concerné doit être informé. Ce dernier prendra la direction de la suite des opérations. Les autorités cantonales dépendent du soutien des apiculteurs pour trouver des nids. C'est pourquoi, au printemps, les fédérations cantonales d'apiculteurs ont été invitées à désigner un membre par section comme personne de contact. Ces personnes aideront les professionnels sur place à coordonner la recherche de nids mais ne seront pas responsables de leur destruction.

Envoyez au SSA pour identification une photo de l'insecte suspect à [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch) ou un animal mort à apiservice, Service sanitaire apicole, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Bern-Liebefeld.

## Quand le danger sera-t-il le plus grand pour les abeilles ?

Nos abeilles seront harcelées par les ouvrières-frelons surtout en été et en automne (dès que le ravageur se sera installé chez nous). Pendant cette période, les nids de frelons atteignent leur taille maximale. D'août à octobre, ces hyménoptères ont besoin d'une nourriture très riche en protéines pour nourrir leurs larves.

## Que puis-je faire en tant qu'apiculteur pour protéger mes abeilles ?

Vous trouverez sur Internet une grande variété de pièges. Cependant, aucun n'est sélectif, ce qui signifie qu'ils piègent n'importe quel type d'insecte (même les abeilles). Par conséquent, ils ne sont pas assez efficaces et ne constituent pas une méthode applicable contre les frelons asiatiques. Leur utilisation est fortement déconseillée. Dans le canton de Vaud, par exemple, l'utilisation de pièges est même interdite.

Diverses études européennes montrent déjà un très fort déclin des insectes indigènes. Il est irresponsable de tuer des insectes au hasard et en masse, comme c'est le cas avec des pièges. Une célèbre étude à long terme<sup>1</sup>, réalisée en Allemagne, indique que la biomasse d'insectes dans les réserves naturelles entourées de terres agricoles a diminué de 76 % depuis 1989.

Yves Gonseth, directeur d'info fauna (Centre Suisse de Cartographie de la Faune CSCF) confirme que sur les 3500 espèces d'insectes indigènes (10 % de la faune suisse d'insectes) étudiées pour évaluer leur degré de menace, 423 sont déjà éteintes ou proches de l'extinction. 963 autres espèces sont en danger ou menacées par des influences environnementales qui sont en train de changer.

Les mesures suivantes protègent le mieux les abeilles du frelon asiatique :

- **Protéger les trous de vol par une grille.** Il est dès lors plus difficile pour les frelons asiatiques d'attraper des abeilles sur la planche d'envol ou même de pénétrer dans la ruche. En outre, les abeilles sont moins stressées si elles disposent d'un lieu de décollage ou d'atterrissage sûr. Selon une étude française de 2019, la probabilité de survie de colonies fortement attaquées augmente de 50 % grâce à un trou de vol protégé par une grille.
- **Avoir des colonies fortes.** Celles-ci peuvent supporter la perte d'abeilles causée par le frelon asiatique. Les intrus sont même activement combattus par des colonies fortes. En tant qu'apiculteurs nous pouvons aider nos colonies en les évaluant et en les sélectionnant de manière rigoureuse. Il s'agit notamment de réunir de petites colonies de production saines (moins de 5 cadres occupés) et d'éliminer des colonies faibles.
- Rendre suffisamment fortes les jeunes colonies.
- **Assurer le flux de nourriture.** Il est important que les abeilles disposent en tout temps de suffisamment de nourriture. En cas d'attaque massive, elles peuvent ainsi se retirer dans leurs ruches sans risquer la famine.
- **Garder les yeux ouverts** et signaler immédiatement au SSA des insectes suspects, afin que l'élimination des nids puisse se faire le plus rapidement possible.

## Annoncer des insectes suspects

Envoyer par courriel à [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch) une photo de l'insecte ou faire parvenir l'animal mort emballé dans un petit carton par courrier A au SSA (apiservice, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Bern). Dans les deux cas, mentionner s.v.p. le lieu et la date de découverte.

Aide-mémoire utiles sur [www.abeilles.ch/aidememoire](http://www.abeilles.ch/aidememoire) :

2.7. Frelon asiatique *Vespa velutina*

2.7.1. Instruction pour un trou de vol protégé par une grille

## Digression sur les guêpes samouraï

Dans l'agriculture, la lutte biologique contre les ravageurs s'impose de plus en plus. Chez nous, par exemple, la punaise asiatique invasive pourrait désormais être combattue à l'aide de guêpes samouraïs. Celles-ci pondent leurs œufs dans ceux de la punaise qui servent de nourriture à la progéniture de la guêpe samouraï. La guêpe parfaitement développée éclôt de l'œuf de la punaise au bout de deux semaines. Cet ichneumon noir ne constitue pas un danger pour les espèces d'abeilles indigènes (mellifères ou sauvages). Spécialisée sur la punaise asiatique, elle est très petite (2 mm) et n'est pas sociale.



*Guêpe samouraï en train de pondre ses œufs dans une ponte de punaise*



*Trou de vol protégé par une grille selon les indications du SSA*



*Frelon asiatique : aisément identifiable à la couleur jaune de l'extrémité de ses pattes*

Sources :

<sup>1</sup> Hallmann, C.A. et al, PLoS One 12, (2017)

<sup>2</sup> Académies suisses des sciences – Fiche d'information «Disparition des insectes en Suisse et conséquences éventuelles pour la société et l'économie» (2019)